

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021,
au montant de 100 680 000 \$, se détaillant comme suit :

- 2019 : 36 080 000 \$;
- 2020 : 34 500 000 \$;
- 2021 : 30 100 000 \$.

ADOPTÉ

2018-12-572 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE décréter qu'un document explicatif du budget 2019 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021 soit publié dans une édition spécifique du *Bulletin municipal* qui sera distribué dans les résidences et commerces de la municipalité.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2018-12-573 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 28, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 18 décembre 2018.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Alain Gagnon, greffier